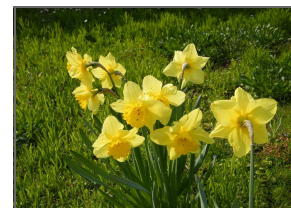


Courcôme Infos

Bulletin communal d'informations



MARS 2014



AGENDA DE MARS

À COURCÔME :

Samedi 15 mars :
20h
soirée repas organisée
par les parents d'élèves
Salle socioculturelle

Jeudi 20 mars :
9h30
CIAF (aménagement
foncier LGV)
Salle socioculturelle

Vendredi 21 mars :
9h à 12h mairie
Clôture enquête
publique
complémentaire LGV

Vendredi 21 mars :
20h
AG du comité des fêtes
Salle socioculturelle

AUX ALENTOURS...

Dimanche 16 mars :
à 15h à Moulidars
Ferme de Malvieille
Représentation
d'Antigone de Sophocle
Par le « Théâtre en
action »

**Samedi 22 mars de 14h
à 17h - Centre Hospitalier de RUFFEC**
Journée d'information
sur la maladie d'Alzheimer



Photo : Pierre QUERON
Décoration d'une des
cloches de Courcôme

UNE BELLE HISTOIRE...

Belle affluence, samedi dernier en fin de matinée pour « l'inauguration » des cloches de l'église. Pour cette cérémonie, simple mais émouvante, nous avons eu le plaisir d'accueillir deux représentants de l'entreprise BODET qui a réalisé à la fois les travaux de réfection du beffroi, la réparation des cloches et leur électrification.

Successivement M. Jacques BUREL, responsable du site de Trémentines qui abrite l'entreprise BODET, depuis sa création, à la fin du XIXe siècle, fit une intervention passionnante et remarquable, sur l'histoire des cloches, alors que M. Rémi COUERBE, directeur de l'agence de Tours, présenta les différentes activités du groupe BODET.



M. BUREL, responsable de
l'entreprise BODET

L'abbé Jean-Pierre MANGON retraça l'histoire de Marie, Louise et Eugénie, les 3 cloches de l'église Notre-Dame de Courcôme, avant de procéder, télécommande en main, à une démonstration de plusieurs sonneries : angélus, glas, et glas romain, puis un joyeux « carillonnage » des 3 cloches, à la volée !

Il ne restait plus, à l'assistance, qu'à aller jusqu'à la salle socioculturelle pour assister et commenter la projection du film retraçant les différentes étapes de l'opération, tout en partageant un moment convivial autour d'un verre.

(suite page 2)

Le saviez-vous ?

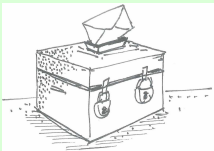
Une cloche sonnante à la volée exerce en moyenne 60 mouvements de balancement par minute.

Un Angélus de 2 minutes répété trois fois par jour équivaldra donc à un minimum de 131 400 mouvements de balancement et de coups de battant pour un année de fonctionnement.



La main que l'on peut voir gravée sur les cloches, désigne le départ de la lecture des inscriptions.

Les Cloches sont traditionnellement composées d'airain, un alliage noble de cuivre à 78% et d'étain à 22% garantissant une sonnerie parfaite, c'est le cas de celles de Courcôme.

Dernière minute ELECTIONS

Même si vous avez perdu votre carte d'électeur, vous pouvez néanmoins voter. Seule une pièce d'identité est obligatoire !

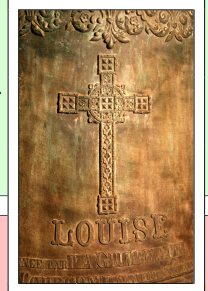
QUELQUES BELLES « HISTOIRES DE CLOCHES »

Tirées de l'ouvrage de Jacques BUREL: « Le métier du Campaniste »

Apparition des premières cloches :

Ce n'est qu'au V^{ème} siècle que la cloche apparaît.

Avant, les cloches étaient surtout utilisées pour prévenir des dangers. Elles s'appelaient « sins », les fondeurs étant des saintiers. Pour alerter la population, on « toquait le sin » : c'était le tocsin.

**1792, « La terreur » :**

A la terreur, le décret du 23 juillet 1793 ordonne à chaque commune de ne conserver qu'une seule cloche. C'est donc 100 000 cloches qui vont être descendues de nos clochers, pour être fondues en pièces de monnaies et ensuite en canons. Parfois dans certains villages les habitants les démontaient et les enterraient pour éviter que l'ennemi ne leur prenne.

Quelquefois, la cloche est perdue définitivement car la personne qui l'a enterrée, a disparu et le lieu de la cache avec. La cloche de Sidiailles (dans le Cher) est restée cachée dans un tas de fumier. C'est grâce à cela qu'elle est encore en service aujourd'hui. C'est la plus vieille cloche de France encore utilisée (depuis 1239).

**Migration de cloches :**

La dernière grande migration de cloches s'est déroulée à la fin de la guerre d'Algérie. Le secours catholique a alors fait démonter la plupart des cloches des églises pour les rapatrier en France. Elles ont été entreposées dans un hangar de l'aéroport d'Orly, avant d'être vendues. C'est ainsi que certaines communes françaises ont des cloches sur lesquelles apparaît le nom d'un village d'Algérie.

L'expression « Boire à tire la Rigaud » :

L'archevêque Eude Rigaud est nommé à la cathédrale de Rouen. Il fait donc installer un gros bourdon nommé « Rigaud », mais du haut de ses 10 tonnes, celui-ci est bien difficile à mettre en branle et à faire sonner.

Ceux chargés de faire sonner les cloches sont souvent des indigents qui mendient sur le parvis, les « clochards ». Alors Eude Rigaud, pour les encourager, leur fait porter suffisamment de vin, l'ivresse leur donnant du cœur à l'ouvrage. Et voilà pourquoi on boit à tire la Rigaud.

**Restauration de l'horloge astronomique du CNAM :**

En 2007, l'entreprise BODET a restauré l'une des plus prestigieuses horloges de France : le chronologomètre du Conservatoire National des Arts et Métiers de Paris, terminé en 1856.

Le disque de l'horloge fait un tour en 4 mille ans et il est gradué du 16^e au 56^e siècle !

Ci-dessus photos des cloches de Courcôme
Par Pierre QUERON

Courcôme infos de A à Z...

Agence postale communale.

L'agence postale de Courcôme sera fermée au public le mardi 1er avril 2014.

Comité des fêtes.

ASSEMBLEE GENERALE :
Vendredi 21 mars à 20h00

Salle socio-culturelle
Toute la population est invitée.
Le pot de l'amitié sera offert à l'issue de la réunion.

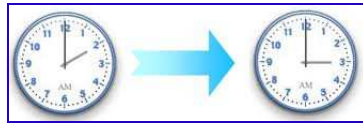
Elections.

ATTENTION :

Comme indiqué au verso de ce bulletin, il faudra produire une pièce d'identité lors des élections.

Soit une carte d'identité, un passeport, un permis de conduire, une carte vitale avec photo, un permis de chasser, une carte famille nombreuse SNCF avec photo, une carte de combattant, une carte d'invalidité...
Avec photo.

BUREAU DE VOTE :
Salle municipale (maison des associations, bibliothèque).
Bureau ouvert de 8h à 18h.
1er tour : dimanche 23 mars,
2e tour éventuel : 30 mars.



Heure d'été.

Dans la nuit du samedi 29 mars au dimanche 30 mars 2014 il faudra avancer d'une heure sa montre :

A 2 heures du matin, il sera 3 heures !
(Une heure de moins de sommeil)

Permanence de l'architecte des bâtiments de France.

Prochaine permanence **lundi 17 mars** de 9h30 à 11h30 à l'unité territoriale de Ruffec.
Prendre le rendez-vous au STAP, Tél. 05 45 97 97 97.

Photos de classes.

La mairie est souvent sollicitée par des personnes qui sont à la recherche d'anciennes photos d'école. Les recherches portent essentiellement sur la tranche 1920-1950. Si vous en possédez, veuillez éventuellement en informer le secrétariat de mairie.

Recensement militaire.

Les jeunes gens, filles et garçons, qui ont 16 ans, doivent se faire recenser à la mairie

de leur domicile dès leur date anniversaire, en vue de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Repas des parents d'élèves.



L'association des parents d'élèves du RPI La Faye-Courcôme-Charmé organise un repas tartiflette le **samedi 15 mars à 20 h 00 à la salle socio-culturelle de Courcôme**.
Prix du repas : 15 euros par adulte, 7 euros par enfant.
Inscriptions et renseignements, tél. 06 07 41 74 25 ou 06 50 85 69 96.

S.N.C.F.

Dans le cadre de travaux de modernisation de la ligne ferroviaire Paris-Bordeaux, la SNCF est chargée des travaux de renouvellement du rail sur la ligne traversant la commune.

Ces travaux sont programmés du 24 mars au 11 avril 2014. Les travaux se dérouleront de nuit, de 20 h à 6 h, du lundi soir au vendredi matin.

Ce chantier, susceptible de générer du bruit pour le voisinage, a bénéficié d'une dérogation en ce sens.

Cependant le personnel et l'encadrement de chantier seront sensibilisés afin de limiter les nuisances sonores.

À noter

TRI SELECTIF

COLLECTE DES SACS JAUNES :

Lundi 10 mars
Lundi 24 mars



(Sortez vos sacs la veille au soir)

PERMANENCES DU DEPUTE

Le député de la circonscription Jérôme Lambert tiendra ses permanences sur notre canton pour le mois de mars :

Mercredi 12 mars
17 h 00 - Mairie de LA CHEVRERIE

Vendredi 14 mars
14 h 00 - Mairie de EMBOURIE

Lundi 17 mars
14 h 00 - Mairie de THEIL-RABIER

Mardi 18 mars
14 h 00 - Mairie de SOUVIGNÉ

Pour contacter votre député Jérôme Lambert :
Secrétariat parlementaire, le Bourg, 16230 JULLÉ.

Tél : 05-45-39-00-09.

Fax : 05-45-39-91-74.

Courriel :

jlambert@assemblee-nationale.fr

DU SENATEUR

Michel Boutant, Sénateur de la Charente, tiendra sa permanence :

Lundi 24 mars 2014

de 9 h à 10 h 30

Mairie VILLEFAGNAN

RDV : 05.45.70.71.71.

(lundi, mardi et mercredi)

Frelons asiatiques.

La période optimale pour piéger les frelons asiatiques s'étend du 15 février au 15 avril. C'est donc maintenant que les personnes susceptibles d'avoir des nids de frelons asiatiques sur leurs parcelles, sont invitées à y mettre des pièges...



Courcôme pratique...

Courcôme



un village à découvrir

Mairie de Courcôme
18 Grand'Rue
16240 COURCÔME

Téléphone : 05 45 31 01 68

Télécopie : 05 45 30 33 65

Messagerie :

mairiedecourcome@wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat :

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi
de 10 h à 12 h.

Agence postale communale :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

de 9 h à 12 h 30

mercredi de 10 h 30 à 12 h 30.

Tél : 05 45 31 00 23

(Point accès Internet)

Bibliothèque municipale :

Samedi de 14h à 16h

Maison des associations.

Directeur de publication :

Michel DUCHIRON

Impression : Mairie de Courcôme

Distribution : foyers de la commune

Information gratuite

Sites internet : www.courcome.euwww.courcome.fr

Dépôt légal Bibliothèque de Poitiers

Notez le dès à présent.
Courant avril :

Vendredi 11 avril : 20h30
Salle des fêtes de LA FAYE
Théâtre clownesque
par la compagnie Matapeste
« ULYSSE BATAILLE »



Communes de moins de 1 000 habitants

Élections municipales du 23 et 30 mars 2014

Ce qui va changer - Voter : un geste citoyen

> Qui va-t-on élire les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

> Qui peut voter lors des élections municipales ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

> Peut-on voter par procuration ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités. Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

ATTENTION : depuis le 1er janvier 2014, Courcôme dépend de la gendarmerie de Villefagnan et d'Aigre.

> Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?

Le mode de scrutin ne change pas. Les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire.

Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

> Si vous souhaitez être candidat, une déclaration de candidature est obligatoire.

Vous ne pourrez être élu si vous n'avez pas déclaré votre candidature à la préfecture ou à la sous-préfecture avant le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures.

Il est recommandé de prendre connaissance du *Mémento à l'usage des candidats dans les communes de moins de 1 000 habitants* publié sur le site Internet du ministère de l'Intérieur. Ce guide vous expliquera les démarches à accomplir. <http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat>

> Ce qui est nouveau :

- 1. Présentation obligatoire d'une pièce d'identité pour voter**
- 2. Déclaration de candidature obligatoire**
- 3. Impossibilité de voter pour une personne non candidate**

Pour plus d'informations : <http://www.interieur.gouv.fr/> Rubrique Élections